Bilan 2018-21 du Schéma Directeur Handicap (S.D.H.)
et Perspectives pour le SDH 2022-2025

Si l'ambition du premier schéma Handicap était de faire en sorte que le handicap devienne l'affaire de toutes et tous au sein de l'Université, le second Schéma a eu pour ambition de placer la personne en situation de handicap au cœur de l'action de l'Université en allant au-delà de la simple application des normes vers la notion d'usage et de qualité du service rendu.

Même si la crise sanitaire a eu un impact significatif dans la mise en œuvre de certains projets, la gouvernance et les services de l'Université ont maintenu leurs efforts pour veiller à la meilleure prise en compte des besoins spécifiques au bénéfice de toutes et tous.

L'accueil et accompagnement des étudiant.es en situation de handicap – schéma 2018/2021

Un accompagnement en forte hausse

Le nombre d'étudiant.es en situation de handicap accompagné.es par les services a augmenté de manière conséquente. Ainsi, nous sommes passés de 421 à 775 étudiant.es en situation d'handicap accompagné.es sur la période : soit une augmentation de 84% entre 2018 et 2021 (pour mémoire : + 45 % entre 2015 et 2017).

Augmentation due à :

- L'impact de la Loi de 2005 avec l'arrivée à l'université des premières générations de bénéficiaires.
- A une meilleure visibilité de l'offre de service de l'Université
- Une baisse de l'autocensure des étudiant.es.

Une adaptation des services pour faire face à cette croissance :

- Accroissement des ressources humaines dédiées à la prise en charge de cet accompagnement (de manière modérée + 0.2 ETP)
- Optimisation des outils au service de l'accompagnement avec la création d'un outil de gestion de collecte des données (Ekyté) en lien avec le Service d'Aide aux Métiers de la Scolarité – SAMS – outil aujourd'hui reconnu sur le plan national avec essaimage en cours auprès d'autres Universités (Univ. Paris, Univ. Lorraine, Lyon3…) notamment et avec le recensement d'EKyTé comme ressource pour le déploiement de Pegase (futur Système d'Information en cours de structuration au sein de l'AMUE pour le remplacement d'APOGEE.)
- Travail resserré avec le SSU et les composantes pour améliorer la fluidité des informations nécessaires à la mise en œuvre du plan d'accompagnement pour les étudiant.es en situation d'handicap.

Un accompagnement qui s'adapte à l'usager.e

- Espace physique d'accueil des étudiant.es de la Mission Handicap complètement revu avec matériel adapté aux différents handicaps (position debout/assise des bureaux) et espaces de confidentialité permettant d'accueillir les étudiant.es dans un espace sécurisant pour ces dernier.es.

- Mise en place d'un guide commun (SSU/MH) « Accueil Handicap » pour les étudiant.es en situation de handicap présentant la procédure et l'ensemble de l'offre de service adaptée.
- Des services qui développent des actions et/ou prennent en compte dès le départ, les besoins des personnes en situation de handicap (sans sollicitation de la MH ou du SSU) : DIMMO, SCUIO-IP, SCD, DSI, SPS, SAMS, DRI, SUAPS, … Cette dynamique participative est mise à l'honneur à l'occasion des Rencontres autour du Handicap (manifestation annuelle permettant de sensibiliser les étudiant.es et personnels de l'établissement au handicap)
- Organisation d'un séminaire par le SUAPS pour la création d'un créneau de sport inclusif dans l'offre de formation.
- Formation des nouveaux MCF à l'accueil des étudiant.es en situation de handicap

A noter : l'expertise de Lyon 2 en matière d'accompagnement des étudiant.es en situation de handicap est reconnue sur le plan national notamment à travers le mandat en cours de Myrtille Perrin – Responsable de la Mission Handicap / Service Vie Etudiante/DFVE - à la présidence d'APACHES (Association des Professionnels de l'ACcompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur)

L'accessibilité de l'établissement – schéma 2018/2021

Des campus plus accessibles

- Mise à disposition de plans accessibles présentant les chemins d'accès PMR, les ascenseurs et locaux à destination des usager.es en situation de handicap.
- Renouvellement total de la signalétique, avec association de la Mission Handicap sur une partie du projet. Le déploiement de cette nouvelle signalétique sur les 2 campus a débuté en juin 2021 pour une mise en œuvre globale d'ici fin 2021.

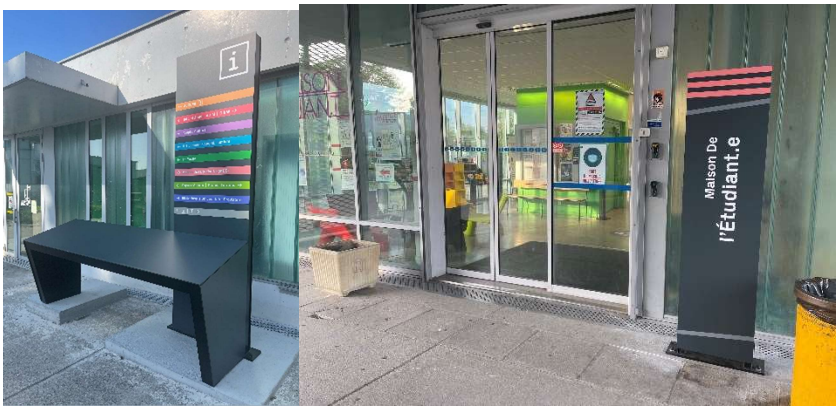

- L'accessibilité a été intégrée dans la maîtrise d'œuvre du bâtiment La Ruche afin de prendre en compte la dimension d'accessibilité à toutes et à tous dans ce bâtiment de 11 000 m2 en cours de construction.
- Poursuite de la mise à disposition d'assises adaptées dans les salles de cours et amphithéâtres accompagnée d'une campagne de communication inclusive. A ce jour 50 % des salles et 100 % des amphis de l'établissement sont équipés de fauteuils confort appelés VIC (Very Important Chaises)

- Mise aux normes de l'ensemble des ascenseurs et révision des circulations adaptées aux usager.es en situation de handicap sur le site des Quais dans le cadre du Plan Campus
- Travaux importants à la cour Clio (BDR) pour améliorer son accessibilité depuis l'entrée principale
- Mise en place de portes coulissantes au point d'accueil du campus Porte des Alpes.

Une crise sanitaire qui a permis l'amélioration de l'accessibilité des enseignements

- Equipement en matériel audiovisuel de l'intégralité des amphis permettant la captation vidéo et l'enseignement à distance
- Des efforts qui restent encore à produire pour s'assurer de l'accessibilité de tous les outils numériques à disposition des étudiant.es

L'accueil et accompagnement des personnels en situation de handicap – schéma 2018/2021

Une offre d'accueil plus lisible…

- Réalisation de campagnes de sensibilisation et de formation pour l'accueil des personnels en situation de handicap. Chaque année, des formations ont été proposées pour sensibiliser à la problématique des personnels en situation de handicap, ainsi que sur l'accueil des étudiant.es en situation de handicap. Ainsi, pour exemple, dans les formations sur le thème de la « Lutte contre le harcèlement et discrimination » (juin 2021/2019), un temps a été donné pour évoquer les situations de handicap. En octobre 2019, une formation « Appréhender les situations de handicap au travail » a été proposée à l'ensemble des personnels de l'établissement. De plus, dans le parcours obligatoire des nouveaux/elles enseignant.es, il est systématiquement proposé une formation « Mettre en œuvre les aménagements des étudiants en situation de handicap » pour sensibiliser les enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es à ces étudiant.es aux besoins spécifiques.

- L'information des personnels en situation de handicap sur les dispositifs à mobiliser et les personnes à contacter est primordiale pour bien accueillir le nouveau personnel et maintenir un suivi avec celui déjà présent dans l'établissement. Pour ce faire, une campagne annuelle d'information et de recensement de personnels en situation de handicap et de leurs besoins en aménagements, a été mise en place. De plus, une fiche d'information est distribuée aux nouveaux/elles arrivant.es. Elle leur permet de s'identifier auprès du/de la correspondant.e handicap et de la médecine préventive pour leur assurer information et accompagnement personnalisés en lien avec une situation de handicap ou une démarche de reconnaissance. Ainsi, de 2018 à 2021, le taux de bénéficiaires de l'obligation de l'emploi dans l'établissement est passé d'environ 3,70 à 4%.

…et un accompagnement renforcé

- Pour assurer l'inclusion et le maintien dans l'emploi de personnels en situation de handicap, des aménagements de poste de travail sont nécessaires. Ils peuvent concerner un matériel adapté, des horaires et activités aménagés, une formation voire un appui en personnel pour compenser le handicap. Grâce à une meilleure visibilité du/de la correspondante handicap de l'établissement, le nombre d'aménagements réalisés n'a cessé d'augmenter sur la

période du schéma directeur ; il est passé de moins d'une dizaine à une vingtaine et il est appelé à poursuivre cette tendance.

- Le pôle de la formation accompagne l'ensemble des personnels en situation de handicap pour leur permettre de suivre dans les meilleurs dispositions les formations, ainsi pour exemple des traducteur/trices en langue des signes ont été sollicités pour accompagner un agent malentendant pour l'ensemble des formations demandées. Des tutorats ont été mis en place pour certains personnels qui ne pouvaient pas, pour diverses raisons, se rendre dans les sessions de formations collectives. Les formations à distance lancées ont facilité l'accès aux formations des personnels. En cas d'inaptitude ou de difficultés à tenir le poste, les personnels en situation de handicap sont accompagnés conjointement par la chargée de prévention et la conseillère en évolution professionnelle de la DRHAS pour se réorienter vers un autre poste et/ou aménager leur poste.

Une politique d'achat responsable

Afin de développer une politique d'achat inclusive, la Direction des affaires juridiques a finalisé un partenariat avec le GESAT (réseau qui fédère près de 2 250 Etablissements ou Services d'Aide par le Travail -ESAT- et Entreprises Adaptées – EA-) ; ce qui lui a permis d'être accompagnée pour identifier les marchés susceptibles d'être proposé au milieu adapté.
Actuellement 7 marchés réservés sont actifs au total, dont 3 nouveaux contractualisés entre 2018 et 2021 :
- Lot 6 du marché de gestion des déchets relatif aux D3E avec AFB FRANCE (notifié le 17/02/2020)
- Lot 7 du marché de gestion des déchets relatif aux archives confidentielles papier avec INO RECYCLAGE (notifié le 17/02/2020)
- Bons d'achat destinés à la vente en ligne de matériel informatique reconditionné avec AFB France (notifié le 13/10/2020)

Au-delà de l'impact en matière d'inclusion, l'évolution de la politique d'achat de l'Université lui a permis de baisser sa contribution annuelle pour non-respect de l'obligation d'emploi des travailleurs (119 721 en 2020 contre 202 842 € en 2018).

Ce bilan synthétique témoigne du dynamisme de notre université en matière d'accessibilité et d'inclusion. Des efforts restent à produire notamment en terme :
- d'accessibilité numérique
- d'accompagnement des doctorant.es en situation de handicap
- de recrutement de personnels Travailleurs Handicapés de catégorie A et B
- de pédagogie inclusive

En raison de la forte croissance des étudiant.es en situation de handicap et des impacts de la crise sanitaire, les personnels dédiés sont mobilisés sur le maintien de la qualité de l'offre de services proposée actuellement.
Pour chaque étudiant.e en situation de handicap est proposé l'accompagnement de base suivant :
RDV avec un.e médecin du SSU
RDV avec un.e référent.e Handicap
Notification d'aménagement validée par le/la VP en charge de la Formation et mise en œuvre des aménagements notifiés en collaboration avec les composantes
Proposition systématique d'un RDV de suivi pour réévaluer les aménagements si besoin